REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 69-304 /PR-SGG.
du 4 Décembre 1969

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 17 juillet 1968, approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;

VU le Décret n°230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er.- A compter du 8 décembre 1969, Mr Issaka DANGOU, Ministre de la Justice et de la Législation, est chargé de l'intérim du Ministre de la Fonction Publique, de la Réforme Administrative et du Travail, pendant l'absence de Mr Albert OUASSA.

Article 2.-Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 4 Décembre 1969

par le Président de la République
Chef du Gouvernement,

Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations:
PR 4 - SGG 4 - CS 6 - CES 5 -
Ministères 10 - SGM 10 -
SGPR-IAA-DCCT-DN-Gde Chanc.5 -
DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 - JORD 1 -